

- Les consultations avec les collectivités situées près des parcs proposés au nord du 50^{ème} parallèle commenceront.
- Des audiences publiques seront tenues sur le plan de gestion du parc marin du Saguenay.

Progrès réalisés par le gouvernement du Nouveau-Brunswick

1) Nouvelles zones

- Aucune nouvelle zone protégée n'a été ajoutée au réseau provincial des zones protégées en 1991-92.

2) Progrès relatifs à la planification des réseaux

- Le Nouveau-Brunswick a appuyé le programme des espaces en danger.
- La table ronde sur l'environnement et l'économie a recommandé la création d'un réseau de zones protégées représentant les caractéristiques naturelles importantes de toutes les régions biogéographiques de la province d'ici 1995.
- Le plan directeur des parcs provinciaux et des sites patrimoniaux (1990) a recommandé de réorienter le réseau des parcs vers la représentation des régions naturelles.
- Une première ébauche temporaire de la carte des régions naturelles est en cours d'examen. Elle définit 10 écorégions terrestres et quatre maritimes.
- On travaille à la préparation d'une base de données qui fournira une description physique de ces régions naturelles. Cette base de données devrait être terminée en mars 1993.
- Le réseau actuel des parcs provinciaux fait l'objet d'une évaluation pour déterminer le niveau de représentation des régions naturelles proposées (sera terminé en mars 1994).

3) Mesures prévues pour 1992-93

- Cinq nouvelles réserves écologiques seront créées au cours de l'exercice financier 1992.
- L'ébauche finale de la carte des régions naturelles du Nouveau-Brunswick sera adoptée.